

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Réunion du 25 juin 2018
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

La séance est ouverte à 9 H 15 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-présidents :

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF

. Membres :

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Monsieur le Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL

Excusés :

Monsieur Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT*), Madame Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ*), Monsieur Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Madame DILIGENT*), Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à Monsieur CARBIENER*), Monsieur Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Madame Nadine HOLDERITH-WEISS*), Monsieur Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO*), Monsieur Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT*)

✧ **ANNONCE**

M. le président annonce l'arrivée de M. Thierry PICHON, directeur de Cabinet, depuis le 1^{er} juin dernier.

✧ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les vingt-quatre rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Quatorze rapports (n° CD/2018/**016, 017, 018, 021, 022, 024, 025, 026, 027, 028, 030, 033, 038 et 039**) sont "réservés" pour faire l'objet de débats avant leur vote.

Les dix autres rapports (n° CD/2018/**019, 020, 023, 029, 031, 032, 034, 035, 036 et 037**) sont traités en début de séance, selon la procédure de "vote sans discussion", et sont mis aux voix après lecture de leur intitulé.

*
* *

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2018/019, 020, 023, 029, 031, 032, 034, 035, 036 et 037.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
excusés, ainsi que M. Serge OEHLER et M. Denis HOMMEL, absents.

N° CD/2018/019 - 705 - Gestion des routes départementales

**Proposition d'adoption du Plan de Prévention du Bruit dans
l'Environnement - 3ème phase 2019-2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les termes du projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement de troisième échéance (PPBE3), annexé à la présente délibération, fondé sur les principes suivants :

- * actions limitant le bruit à la source,
- * priorisation des actions selon les facteurs suivants (par ordre de priorité décroissant) :
 - . gêne nocturne (dépassement du seuil la nuit),
 - . nombre de personnes concernées dans les zones les plus exposées au bruit,
 - . intensité du bruit,
 - . positionnement du Département dans le cadre de son rôle de personne publique associée visant à suggérer des reculs minimaux pour toute construction de logements d'habitation le long d'une RD excédant le seuil de 8 200 véhicules par jour, afin de construire, si possible, hors des zones les plus exposées au bruit ($L_{den} > 68 \text{ dB(A)}$ et / ou $L_n > 62 \text{ dB(A)}$) ;
- décide, conformément aux dispositions de la Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, de mener une consultation sous la forme d'une enquête publique allégée, selon l'article 6 du décret n° 2006-361, selon le calendrier prévisionnel suivant :
 - * publication dans la presse : 15 jours avant le lancement de la consultation du public,
 - * consultation du public : prévue du 16 juillet au 9 septembre 2018 (mise à disposition pendant deux mois),
 - * recueil des avis et réponses à apporter au public par le Département, intégration des réponses aux avis par une note en annexe au PPBE3 : septembre 2018.

Le projet de PPBE3 ainsi modifié sera soumis à l'avis de la Commission des Dynamiques Territoriales puis au vote du Conseil Départemental pour approbation, en principe lors de la réunion de l'Assemblée Plénière le 13 décembre 2018.
Dès lors il pourra être publié sur le site Internet du Département.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/020 - 705 - Gestion des routes départementales

**Proposition de modernisation du barème des redevances
d'occupation du domaine public départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de moderniser les barèmes des redevances d'occupation du domaine public départemental par les réseaux de télécommunications ouverts au public, pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité et les ouvrages de transport et de distribution de gaz ;
- d'appliquer pour ces occupations les montants plafonds de redevances, tels que définis au Code des Postes et des Communications Electroniques et au Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de fixer les tarifs des redevances selon les modalités figurant en annexe à la présente délibération ;

- que ces tarifs remplacent ceux concernant les mêmes types d'occupation, dans les barèmes précédemment approuvés ;
- que le recouvrement des redevances est assuré par chaque service gestionnaire d'un domaine public, pour les réseaux le concernant, hormis pour les réseaux d'électricité. Dans ce cas, le recouvrement est assuré par le service en charge du domaine public routier.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
excusés, ainsi que M. Denis HOMMEL, absent.

N° CD/2018/023 - 520 - Gestion des collèges

Restauration scolaire des collèges publics - Proposition du cadre tarifaire 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de fixer le cadre des tarifs 2019 comprenant les tarifs applicables dans les restaurants scolaires des collèges publics disposant d'une cuisine de production à compter du 1er janvier 2019, aux montants suivants :

- un tarif minimum de 3,21 € par repas pour les collégiens ;
- un tarif minimum de 4,80 € par repas pour les commensaux ;
- un tarif unique de 2,47 € par repas pour les personnels adjoints techniques des collèges "ATC" et les agents occupant des emplois aidés relevant de la collectivité et travaillant dans un établissement disposant d'une cuisine de production ;
- un tarif unique de 3,46 € par repas pour le personnel de catégorie C et assimilés, pour les agents des services de l'Etat (notamment surveillants et emplois aidés).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/029 - 000 - Administration générale

**Présentation du rapport d'activités des services du
Département pour l'année 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport d'activités des services du Département pour 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/031 - 010 - Gestion Financière

Informations concernant les garanties d'emprunts

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental prend acte des garanties d'emprunts que la Commission Permanente a accordées au cours de l'année 2017 selon le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/032 - 040 - Ressources humaines

**Proposition d'ajustement de la nomenclature des métiers et
du tableau des emplois du Département du Bas-Rhin**

Après en avoir délibéré, et après l'avis favorable du Comité technique réuni le 5 juin 2018, le Conseil Départemental :

- approuve les modifications de la nomenclature des métiers et le calibrage associé annexée à la présente délibération ;
- décide dans le cadre de l'ajustement du tableau des emplois, de la création et de la suppression des postes permanents suivants par filière et cadre d'emplois ;

Création des postes permanents :

- Attachés territoriaux : 3
- Agents de maîtrise territoriaux : 1
- Médecins territoriaux : 1 à temps complet
- Rédacteurs territoriaux : 2
- animateurs territoriaux : 2
- Adjoints territoriaux du patrimoine : 1

Suppression des postes permanents :

- Conseillers socio-éducatifs territoriaux : 1
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques : 3
- Médecins territoriaux : 1 à temps non complet (82 heures/mois)
- Techniciens territoriaux : 1
- Adjoints administratifs territoriaux : 2
- Adjoints techniques territoriaux : 2

- décide de procéder à l'ajustement correspondant du tableau des emplois.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
excusés, ainsi que Mme Michèle ESCHLIMANN, absente.

N° CD/2018/034 - 040 - Ressources humaines

**Élections professionnelles : proposition de maintien du
paritarisme, fixation du nombre des représentants au CT et
au CHSCT, et de modalités de vote**

Après avis favorable du Comité technique réuni le 5 juin 2018 et après en avoir délibéré,
le Conseil Départemental :

- fixe le nombre de représentants du personnel :
 - . au Comité Technique : à 12 titulaires et 12 suppléants,
 - . au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : à 10 titulaires et 10 suppléants ;

- décide de maintenir le paritarisme numérique au sein des instances représentatives du personnel, et par conséquent de fixer le nombre de représentants de la collectivité :
 - . au Comité Technique : à 12 titulaires et 12 suppléants,
 - . au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : à 10 titulaires et 10 suppléants.

- décide le recueil, pour le Comité Technique et pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'avis des représentants de la collectivité.

- décide recourir au vote électronique comme modalité unique d'expression des suffrages.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/035 - 000 - Administration générale

Proposition de prendre acte du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Départementaux (CCSPD) pour l'année 2017 et du rapport d'activités d'un délégué de service public du Département concernant l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental prend acte de l'état des travaux réalisés par la CCSPD depuis le 22 mai 2017, et notamment du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Départementaux qui s'est tenue le 22 mai 2017 et du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2017 concernant la délégation de service public (DSP) confiée par le Département à API Restauration relative à l'exploitation du restaurant administratif de l'Hôtel du Département.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/036 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée

Propositions de délégations à la Commission Permanente

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des délégations consenties à la Commission Permanente, selon les modalités détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et charge son Président de les mettre en œuvre.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/037 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'augmentation et de diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de crédits de paiement (CP).

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2018-2021 de l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet de budget supplémentaire de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

Rapports appelés par ordre de passage : N° CD/2018/016, 017, 018, 021, 022, 024, 025, 026, 027, 028, 030, 033, 038 et 039.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
excusés.

N° CD/2018/016 - 600 - Développement et animation territoriale

Proposition de participation financière à la restructuration du stade de la Meinau

Le Conseil Départemental, statuant sur proposition de son Président, décide le principe de la mobilisation d'une participation financière de 10 M€, en faveur du projet de restructuration du stade de la Meinau à Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme. Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL, excusés, ainsi que, sortis temporairement de salle,
M. Bernard FISCHER à 10h25, M. Eric ELKOUBY à 10h27 et
Mme Cécile DELATTRE à 10h35.

N° CD/2018/017 - 655 - Contrats Départementaux

Contrat Départemental - Territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG - Fonds d'attractivité et de Développement - Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des Collèges Galilée et Maxime Alexandre de LINGOLSHEIM

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial de développement et d'attractivité "Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim" ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment en matière de portage du Projet Educatif Partagé et Solidaire et de la coordination de tous les projets qui le composent ;
- décide d'attribuer une subvention de 1 404 900 € à la Commune de Lingolsheim, pour la démolition et la reconstruction du Gymnase Maxime Alexandre au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de développement et d'attractivité "Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim" ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Lingolsheim et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention ;
- approuve les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives à conclure entre la Commune de Lingolsheim, le Département du Bas-Rhin et le collège Maxime Alexandre, destinée à préciser les modalités de mise à disposition du gymnase Maxime Alexandre aux collégiens ;
- autorise son président à signer les trois conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET, M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir
à Mme Danielle DILIGENT*), Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné
pouvoir à M. Thierry CARBIENER*), M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir
à Mme Alfonsa ALFANO*), M. Sébastien ZAEGEL, M. Marc SENE
(*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*), excusés,
M. Bernard FISCHER, absent, ainsi que sortis temporairement de salle,
M. Olivier BITZ à 10h26 et M. Jean-Philippe MAURER à 10h38.

N° CD/2018/018 - 655 - Contrats Départementaux

**Contrat Départemental - Territoire Ouest - Fonds
d'attractivité et de développement - Projet éducatif partagé
et solidaire de SARRE-UNION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé, au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Ouest, le projet de développement et d'attractivité "Projet Educatif Partagé et Solidaire de Sarre-Union", détaillé dans le présent rapport ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment par un accompagnement pour le portage du Projet Educatif Partagé et Solidaire et la coordination de tous les projets qui le composent ;
- décide d'attribuer une subvention de 1 496 487 € à la Commune de Sarre-Union pour la reconstruction du centre socio-culturel de Sarre-Union ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de développement et d'attractivité "Projet Educatif Partagé et Solidaire de Sarre-Union", joint en annexe à la présente délibération, avec le projet partagé de reconstruction du relais de la BDBR et de la médiathèque de Sarre-Union ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Sarre-Union et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;
- autorise son président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
 Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
 M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
 Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir
 à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*), M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir
 à Mme Alfonsa ALFANO*), M. Sébastien ZAEGEL, excusés, ainsi que sortis
 temporairement de salle, Mme Catherine GRAEF-ECKERT et M. Vincent DEBES
 à 10h41, M. Serge OEHLER à 10h47, M. Denis HOMMEL à 10h51,
 M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG et Mme Marie-Paule LEHMANN
 à 10h54, M. Thierry CARBIENER à 10h55.

N° CD/2018/021 - 400 - Enfance, jeunesse et famille

Un avenir pour nos enfants : Plan d'Actions Enfance, Jeunesse, Famille 2018-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les axes de la politique Enfance, Jeunesse, Famille proposée pour la période 2018-2023 ;
- décide d'approuver le projet de Plan d'Actions Enfance Jeunesse Famille pour la période 2018-2023, joint à la présente délibération, et comprenant l'état des lieux départemental et territorial, les enjeux opérationnels, les actions proposées et ainsi de préparer ensemble "Un avenir pour nos enfants" articulé autour de 4 axes :

- . la prévention, une nouvelle ambition,
 - . pour chaque jeune, un parcours adapté,
 - . les jeunes, un atout pour le Bas-Rhin,
 - . les territoires, un écosystème de bienveillance ;
- décide d'approuver la gouvernance participative et partenariale sous l'égide de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir
à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*), M. Sébastien ZAEGEL
(*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*), excusés,
M. Thierry CARBIENER, absent, ainsi que sortis temporairement de salle,
M. Jean-Philippe MAURER à 10h59, M. Etienne WOLF à 11h05,
M. Yves LE TALLEC à 11h17.

N° CD/2018/022 - 520 - Gestion des collèges

Proposition de programmation pluriannuelle d'investissement complémentaire pour les collèges 2018-2021 et de lancer une démarche d'évaluation de la carte scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'adopter une programmation pluriannuelle d'investissement complémentaire pour les collèges publics et privés, sur la période 2018-2021, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- du principe de réalisation d'une évaluation de la carte scolaire, dans une préoccupation d'épanouissement des collégiens, d'égalité des chances et de mixité sociale ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les projets de restructuration du collège Katia et Maurice KRAFT à Eckbolsheim, du collège Solignac à Strasbourg, ainsi que de la demi-pension du Collège Foch, selon les études qui restent à mener.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER,
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*), excusés,
M. Thierry CARBIENER, M. Yves LE TALLEC, M. Jean-Philippe MAURER,
M. Etienne WOLF, absents, ainsi que sortis temporairement de salle,
M. Eric ELKOUBY et M. Mathieu CAHN à 11h22.

N° CD/2018/024 - 630 - Conservation et valorisation du patrimoine

**Fonds patrimoine pour les châteaux forts : proposition de
création d'un dispositif départemental d'intervention, en
complémentarité avec les Contrats départementaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide :

- de créer un Fonds patrimoine pour les châteaux forts ;
- des modalités de gestion du Fonds patrimoine pour les châteaux forts, telles que proposées dans le présent rapport et notamment la dotation de ce fonds à hauteur de 200 000 € par an.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir
à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*), M. Sébastien ZAEGEL (*ayant donné
pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*), M. Yves SUBLON
(*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*), excusés,
M. Thierry CARBIENER, absent, ainsi que sortis temporairement de salle,
Mme Stéphanie KOCHERT à 11h30, M. Denis SCHULTZ à 11h31,
et M. Vincent DEBES à 11h38.

N° CD/2018/025 - 030 - Gestion des Bâtiments

**Proposition de réalisation de travaux au Bastion de l'étoile et
lancement d'une étude afin de définir le modèle de
concession à un exploitant privé de l'activité "restaurant-
boutique-librairie" au Château du Haut-Koenigsbourg**

Sur proposition de la Commission "Enfance de la famille et de l'Education", le Conseil Départemental :

- décide de lancer les travaux de rénovation et d'aménagement du Bastion de l'Etoile dans le cadre du projet de reconfiguration du pôle commercial "hors billetterie" au château du Haut-Koenigsbourg", pour y créer un restaurant, et pour un budget estimatif de 4,5 millions d'euros ;
- décide que l'activité commerciale "hors billetterie" du château sera confiée à un exploitant privé ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de développement du Haut-Koenigsbourg, à conclure pour la période 2018-2021 avec la Caisse des dépôts et des consignations pour la réalisation de 4 expertises à venir (restaurant & mode de délégation, accès, numérique/fantastique, hébergement).
- dit que ces 4 études seront soutenues par la Caisse des dépôts et consignations dans la limite de 50 % du montant éligible de chacune de ces expertises (20 000 € TTC par étude) ;
- décide que le Département sera maître d'ouvrage de chacune de ces études dans le cadre de cette convention ;
- décide de lancer une première expertise en 2018, pour l'activité commerciale hors billetterie au Château, dont le coût est estimé à 20 000 € TTC, le Département étant maître d'ouvrage ;
- autorise le président à signer cette convention ;
- décide de déléguer à la Commission Permanente l'approbation, résiliation, modification des actes subséquents liés à cette expertise.

Adopté à l'unanimité

* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*), Mme Françoise BUFFET, M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*), Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*), Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*), M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*), M. Sébastien ZAEGEL, excusés, M. Vincent DEBES, absent, ainsi que sortis temporairement de salle, Mme Catherine GRAEF-ECKERT à 11h40 (*ayant donné pouvoir à M. Yves LE TALLEC*), M. Eric ELKOUBY à 11h53, M. Olivier BITZ à 11h55 et M. Denis HOMMEL quittant définitivement la salle à 11h44 (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS*).

N° CD/2018/026 - 100 - Action sociale de proximité

Proposition de stratégie départementale de déploiement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens à conclure avec les organismes gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les objectifs généraux de politique publique devant être déclinés dans les CPOM décrits dans l'annexe 4 jointe à la présente délibération ;
- décide du passage en dotation globalisée pour les établissements des secteurs handicap et enfance lors de la signature d'un CPOM et de la possibilité d'octroi de financements complémentaires volontaristes pour les établissements ayant un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) ou une Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) ou pour ceux s'inscrivant dans la démarche de restructuration de l'offre d'hébergement temporaire par la création d'une unité d'au moins 10 lits par transformation de places ;
- décide d'approuver les termes des modèles de contrat-type des différents CPOM (secteurs des personnes âgées et du handicap) à conclure entre le Département, l'Agence Régionale de Santé et les organismes gestionnaires ainsi que leurs annexes ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer les CPOM avec chacun des gestionnaires engagés dans la démarche de contractualisation.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*),
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (*ayant donné pouvoir à M. Yves LE TALLEC*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
M. Denis HOMMEL (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS*),
Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*),
M. Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL, excusés, M. Vincent DEBES, absent, ainsi que,
sortis temporairement de salle, Mme Françoise PFERSDORFF à 12h00,
Mme Frédérique MOZZICONACCI à 12h01.

N° CD/2018/027 - 605 - Développement local

Proposition de déploiement de Maisons des Aînés sur le territoire départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de déployer en faveur des seniors, des personnes âgées et de leur famille, une politique de l'âge transversale, globale, de proximité et partenariale sur l'ensemble du département du Bas-Rhin, en intégrant les spécificités et les besoins propres de chaque territoire bas-rhinois, tel que détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- décide que les Maisons des Aînés, définies par le cadre général relatif à la création de Maisons des Aînés, constitueront le support opérationnel de la politique précitée, tel que précisé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

- décide que la mise en œuvre de ces Maisons des Aînés se fera conformément au cadre général relatif à la création de Maisons des Aînés précité. L'intitulé « Les Maisons des Aînés » est susceptible d'évoluer afin d'intégrer le champ du handicap ;
- décide de soutenir la création de quatre à huit maisons des aînés à l'échelle du Bas-Rhin ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre toute délibération nécessaire au déploiement et à la mise en œuvre des Maisons des Aînés.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Marcel BAUER, Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Catherine GRAEF-ECKERT (*ayant donné pouvoir à M. Yves LE TALLEC*), M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*), M. Denis HOMMEL (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*), M. Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*), M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*), M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*), M. Sébastien ZAEGEL, excusés, M. Vincent DEBES, absent, ainsi que, Mme Michèle ESCHLIMANN quittant définitivement la salle à 12h07 (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), et sorties temporairement de salle, Mme Catherine GREIGERT à 12h19 et Mme Stéphanie KOCHERT à 12h21.

N° CD/2018/028 - 300 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

Proposition de mise en place du circuit court de l'emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver la mise en place du circuit court de l'emploi (annexe 1), qui a valeur de Programme Départemental d'Insertion pour la période 2018-2021 ;
- d'approuver les annexes : l'offre sociale du Département du Bas-Rhin (annexe 2), la cartographie des acteurs (annexe 3), le tableau de bord (annexe 4), un benchmark (annexe 5) et un modèle de fiche action (annexe 6), jointes à la présente délibération ;
- d'approuver la déclinaison territoriale à venir du circuit court de l'emploi ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre, la modification, les avenants éventuels, la déclinaison territoriale et l'évaluation de l'ensemble des documents indiqués ci-dessus ;
- de charger son président d'assurer leur mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

L'article L 3312-5 du CGCT prévoit que *"le Président du Conseil Départemental présente annuellement le compte administratif au Conseil Départemental, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. Le Président du Conseil Départemental peut assister à la discussion ; il doit toutefois se retirer au moment du vote"*.

M. Bernard FISCHER, 1^{er} Vice-Président présidera les débats et le vote suite à la présentation du rapport.

*(La séance se poursuit sous la présidence de M. Bernard FISCHER,
Premier Vice-président du Conseil Départemental)*

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER *(ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT),*
Mme Françoise BUFFET *(ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ),*
Mme Michèle ESCHLIMANN *(ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),*
Mme Catherine GRAEF-ECKERT *(ayant donné pouvoir à M. Yves LE TALLEC),*
M. Jean-Louis HOERLE, *(ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT),*
M. Denis HOMMEL *(ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS),*
Mme Martine JUNG *(ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),*
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER *(ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER),*
M. Marc SENE *(ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS),*
M. Yves SUBLON *(ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO),*
M. Sébastien ZAEGEL, excusés.

N° CD/2018/030 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'approbation du compte administratif et compte de gestion 2017

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales :

- 1/ Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 75 317 848,54 € :
 - dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 79 148 451,26 €,
 - dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 154 466 299,80 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion ;
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 79 148 451,26 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement";
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 154 466 299,80 € à hauteur de 79 148 451,26 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 75 317 848,54 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 1 004 759,51 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 511 577,21 € ;
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 493 182,30 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion ;
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 511 577,21 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" ;
- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 493 182,30 € au compte 002 "Résultat d'exploitation reporté".

3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2017 se clôture avec un déficit global de 502 835,58 € :

- dont un excédent de 35 427,71 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 707 349,92 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 742 777,63 €) ;
- dont un déficit de fonctionnement de 538 263,29 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion ;
- décide que le montant total à affecter en 2018 au titre des résultats 2017 est de 221 392,94 €, correspondant au solde du résultat déficitaire comptable 2017 de 538 263,29 € et de l'intégration des reports à nouveau au titre de 2017 conformément aux délibérations antérieures, soit le montant excédentaire au titre des résultats à affecter pour 2015 au compte 110 de 759 656,23 € ;
- décide que l'excédent de 221 392,94 € au titre des résultats 2017, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2019 repris lors de l'affectation 2020 des résultats 2019, compte 110.0 millésime 2017 ;

- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 742 777,63 € au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2017 est de 10 449,37 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 10 458,88 € ;
- dont le résultat déficitaire de la section de fonctionnement s'élève à 9,51 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion ;
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 10 458,88 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" ;
- décide de reporter le résultat déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de 9,51 € en dépense au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 84 497,45 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 19 516,70 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 104 014,15 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion ;
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 19 516,70 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" ;
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 104 014,15 € à hauteur de 39 516,70 € à la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 64 497,45 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 2 387 966,36 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 1 864 294,73 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 523 671,63 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion ;
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 1 864 294,73 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement" ;
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 523 671,63 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

7/ Pour le budget annexe de la Régie des Transports, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 306 584,44 € et arrête le compte de gestion.

La dissolution du budget annexe de la Régie des Transports a été actée par la délibération CD 2017/144 du 11 décembre 2017. Celle-ci prévoyant le transfert des soldes de ses comptes restant en écritures au 31 décembre 2017 vers le budget principal, le Conseil Départemental décide d'inscrire le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 306 584,44 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" du budget principal.

8) Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., le Conseil Départemental approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2017 selon les annexes jointes :

- Bilan des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2017 pour un montant de 2 571 761,23 € ;
- Bilan des cessions immobilières pour l'exercice 2017 pour un montant de 1 512 800,75 €.

Adopté à l'unanimité

*
* *

(La séance se poursuit sous la présidence de M. Frédéric BIERRY,
président du Conseil Départemental)

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*),
Mme Michèle ESCHLIMANN (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (*ayant donné pouvoir à M. Yves LE TALLEC*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
M. Denis HOMMEL (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS*),
Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL, excusés, ainsi que, sortis temporairement de salle,
Mme Nathalie ERNST à 12h38, Mme Suzanne KEMPF à 12h39 et
M. Vincent DEBES à 12h46.

N° CD/2018/033 - 040 - Ressources humaines

Proposition de mise en place de la modulation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) en fonction de l'expérience professionnelle - Proposition de mise en place de nouvelles indemnités de sujétions et du complément indemnitaire annuel (CIA) ainsi que des mesures complémentaires en matière de rémunération - Proposition de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de la filière culturelle

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales, et après avis favorable du comité technique réuni le 5 juin 2018, le Conseil Départemental :

- décide l'instauration de la modulation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) en fonction de l'expérience professionnelle des agents selon les modalités détaillées dans l'annexe 3 de la présente délibération, à partir du 1er août 2018 ;
- décide l'instauration d'une part variable de régime indemnitaire via le complément indemnitaire annuel (CIA) ou les primes visées en annexe 1 de la présente délibération pour les agents non encore éligibles au RIFSEEP, selon les modalités détaillées dans l'annexe 4, à partir du 1er août 2018 ;
- décide la revalorisation de l'indemnité de sujétion "Nuit programmée" et l'instauration de nouvelles indemnités de sujétions dans le régime indemnitaire :
 - . Membre d'une équipe de remplacement,
 - . Remplacement d'un collègue absent,
 - . Adjoint au responsable de restauration,
 - . Responsable de restauration dans un établissement télé restauré (en liaison chaude ou en liaison froide),
 - . Travail posté et travail en soirée,
 - . Patentes (niveau 4) nécessaires à la navigation des bacs sur le Rhin,

selon les modalités détaillées dans l'annexe 3 à la présente délibération, à partir du 1er août 2018 ;

- décide la suppression de la retenue pour absentéisme d'1/60ème par demi-journée d'absence sur le régime indemnitaire en cas d'absence pour garde d'enfant malade, à partir du 1er août 2018 ;
- décide l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités déjà précisées dans la délibération du 8 décembre 2016 (CD/2016/189) relative au nouveau régime indemnitaire du Département et rappelées dans les annexes 1 à 5 ci-jointes, avec effet du 1er août 2018, pour les cadres d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, des conservateurs territoriaux de bibliothèques, des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, des bibliothécaires territoriaux et des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques de la filière culturelle ;
- adopte les principes généraux relatifs aux bénéficiaires du régime indemnitaire, à la garantie de maintien, à l'absentéisme et aux règles de cumuls, listés en annexe 5 à la présente délibération ;
- décide que l'évolution des montants maxima (plafonds) d'IFSE et de CIA s'effectuera au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat ;
- adopte le principe de maintien des primes et indemnités aux cadres d'emplois et grades tels que détaillés par l'annexe 1, en l'absence de l'applicabilité du RIFSEEP à ces derniers à ce jour ;
- adopte les mesures complémentaires suivantes à destination des assistants familiaux : La majoration de l'indemnité d'entretien à 0,75%, la majoration de l'indemnité d'entretien pour les semaines en centre aéré pour une durée maximum de 20 jours et la mise en place d'une participation pour l'acquisition de supports ludiques et de jeux adaptés pour les enfants porteurs de handicap ; avec effet du 4 septembre 2018 ;
- valide l'inscription de la dépense au budget principal 2018 et sur les exercices suivants au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*),
Mme Michèle ESCHLIMANN (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (*ayant donné pouvoir à M. Yves LE TALLEC*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
M. Denis HOMMEL (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS*),
Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL, excusés.

**Projet de budget supplémentaire et de décision budgétaire
modificative n° 1 (DM1) pour 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le projet de budget supplémentaire – DM1 pour l'exercice 2018 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent dans le projet présenté en annexe ;
- décide d'arrêter les tarifs des produits encaissés par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération. Ces tarifs s'appliqueront dès le caractère exécutoire de la délibération ;
- décide d'attribuer au budget annexe du Service des Véhicules et des Bacs Rhénans une subvention d'un montant de 210 461 € ;
- décide d'attribuer au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses une subvention d'un montant maximum de 400 000 € ;
- décide de réviser, pour le Foyer de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2018 à hauteur de 12 920 121,11 € ;
- décide, pour le Foyer de l'enfance, une reprise pour provision pour risques à hauteur de 60 000 € pour la couverture de comptes épargne temps de certains agents et des contributions patronales relatives à la validation de services contractuels ;
- décide de fixer l'échéancier de remboursement des avances sans intérêt précédemment attribuées par le Département à Alsabail selon le tableau joint en annexe et d'autoriser le Président à signer l'accord entre le Département du Bas-Rhin et Alsabail portant sur la fixation de l'échéancier de remboursement des avances sans intérêt joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'arrêter les tarifs du futur parking commun au Vaisseau et aux Archives Départementales, encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération. Ces tarifs, soumis à un taux de TVA de 20%, s'appliqueront à compter de la date exécutoire de la présente délibération. L'encaissement de cette recette est soumise à TVA dans la mesure où il s'agit d'une voie privée ;
- décide de ne pas se prévaloir de la prescription acquisitive du titre n° 820-2010 d'un montant de 4 704,61 € ;
- décide de mettre en paiement le titre n°820-2010 d'un montant de 4 704,61€ ;
- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 5 303 € restant à verser à la Commune d'Altorf dans le cadre de la subvention attribuée au titre de la révision de son PLU ;

- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 4 254,40 € restant à verser à la Commune de Berstheim dans le cadre de la subvention attribuée au titre de la révision de son PLU ;
- décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal un montant total de 342 439,26 €, dont 29 802,86 € pour les créances éteintes ;
- conformément au document annexé, décide d'admettre en non-valeur :
 - . au titre des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), un montant de 1 871 €,
 - . au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant total de 7 564 € ;
- décide d'accorder des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 52 862,48 € ;
- décide d'autoriser le payeur départemental à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

* concernant le bien AUT3090 du collège Rouget de l'Isle à Schiltigheim :

Crédit du compte 231312 : 1 127 068,50 €

Débit du compte 1068 : 1 127 068,50 €

Crédit du compte 1068 : 1 127 068,50 €

Débit du compte 2317312 : 1 127 068,50 €

* concernant des parcelles situées à Odratzheim :

AUT000000000000000006666 :

Débit du compte 1068 : 1 627,10 €

Crédit du compte 2111 : 1 627,10 €

AUT000000000000000004328 :

Débit du compte 1068 : 498,23 €

Crédit du compte 2111 : 498,23 €

AUT000000000000000004204 :

Débit du compte 1068 : 338,09 €

Crédit du compte 2111 : 338,09 €

- en complément de la délibération CD/2017/105 de la plénière du 11 décembre 2017, qui attribue au syndicat mixte du musée Lalique une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2018, il est précisé qu'un versement de 21 082,40 € est prévu. Ce versement reste dans l'enveloppe des 520 000 € de contribution maximum votés pour 2018.

Adopté à la majorité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*),
Mme Michèle ESCHLIMANN (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
M. Denis HOMMEL (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS*),
Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
excusés, ainsi que, quittant définitivement la salle, Mme Françoise BEY à 13h02
(*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), M. Vincent DEBES à 13h04,
(*ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE*),
et M. Yves LE TALLEC à 13h37.

N° CD/2018/039 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'approbation du projet de contrat financier à conclure entre l'Etat et le Département du Bas-Rhin pour la période 2018-2020

Sur avis de la commission des finances et des affaires générales du 25 juin 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental:

- 1) décide de demander à l'Etat de prendre en compte les prérequis suivants dans la négociation relative au Contrat Financier 2018-2020 :
 - passer d'un contrat financier à un contrat partenarial en faveur de la qualité, de l'efficacité et de la proximité des services publics rendus aux Bas-Rhinois ;
 - reconnaître les dépenses sociales comme des dépenses d'investissement social concourant à la solidarité nationale, à la prévention de la précarité, à l'inclusion sociale, à la protection de l'enfance et à l'amélioration de l'autonomie des personnes ;
 - prendre en compte les efforts de gestion réalisés par le Département dans les années passées, au travers d'un taux majoré et d'une neutralisation dans le périmètre des dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement social et des dépenses de fonctionnement concourant à l'investissement local et à la réduction de la dépense publique locale.
 - neutraliser les dépenses liées à l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés, dès lors qu'est constatée une dépense s'écartant significativement des dépenses passées, appréciées au 31 décembre 2015 ;

- 2) décide de demander à l'Etat, en cohérence avec les positions affirmées par le Bureau de l'ADF, la neutralisation, pour l'avenir :
 - des dépenses relatives aux allocations individuelles de solidarité (AIS) et celles fortement évolutives du fait de la loi et des modifications des caractéristiques des populations, comme la prise en charge des personnes âgées ;

- de l'ensemble des dépenses induites par la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) et de personnes en situation de droits incomplets ;
 - des dépenses financées par des recettes provenant de crédits délégués par d'autres institutions publiques ou acteurs, tels que les fonds européens (FSE, FEDER, Interreg) ou nationaux (FAPI, conférence des financeurs, ARS, CAF, CPAM...).
- 3) Sous réserve de la prise en compte par l'Etat des prérequis précités en (1) du présent délibéré, décide d'approuver le projet de contrat financier à conclure entre l'Etat et le Département du Bas-Rhin pour la période 2018-2020, dans le cadre fixé par l'article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 dite de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;
- 4) Sous réserve de la prise en compte par l'Etat, des prérequis précités en (1) du présent délibéré, décide d'autoriser son président à le signer.

Adopté à la majorité

*
* *

Motion portant sur "Strasbourg, siège du Parlement européen"

La motion « Strasbourg, siège du Parlement européen est présentée au Président du Conseil Départemental, signée par la majorité départementale, Monsieur Philippe MEYER (président du groupe majoritaire) et Madame Danielle DILIGENT (pour le groupe UDI), ainsi que par Madame Suzanne KEMPF pour le groupe socialiste et Monsieur Olivier BITZ pour le groupe La République en Marche.

Après signature de la motion par le Président, cette dernière est présentée à l'Assemblée et mise au vote en fin de séance à 13h41.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents lors du vote de cette motion, à l'exception de

M. Marcel BAUER (ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT),
Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER),
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ),
M. Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE),
Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER),
M. Jean-Louis HOERLE, (ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT),
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS),
M. Marc SENE (ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS),
M. Yves SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO),
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT),
excusés, ainsi que, M. Yves LE TALLEC, absent et Mme Nathalie MARAJO
quittant définitivement la salle à 13h41.

Dans la continuité des positions exprimées par le Président du Département du Bas-Rhin, les Conseillers départementaux, réunis en Séance plénière ce 25 juin 2018, ont affirmé à l'unanimité leur soutien plein et entier à la position de Strasbourg comme siège du Parlement européen.

En effet, une fois encore, une fois de trop, Strasbourg reste la cible de lobbies pour qui Bruxelles devrait être le siège du Parlement européen. Les Conseillers départementaux du Bas-Rhin considèrent que les traités qui inscrivent le siège du Parlement à Strasbourg doivent être respectés par tous.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin considère que l'Histoire a conféré à Strasbourg et à l'Alsace une symbolique et une mission particulière dans le renforcement de l'amitié franco-allemande et dans la construction européenne. Remettre en cause le siège du Parlement Européen à Strasbourg, capitale européenne de la démocratie et des Droits de l'Homme, reviendrait à remettre en cause ces fondements essentiels de la construction transfrontalière et européenne.

Au moment où l'Union Européenne traverse une crise profonde, alors que partout ou presque les populismes progressent, les Conseillers départementaux du Bas-Rhin attendent du Président de la République Française, qu'il confirme, par une parole forte et claire, Strasbourg dans son rôle de capitale, lieu central d'une citoyenneté démocratique européenne.

Enfin, nous appelons les Gouvernements français, allemand et européens, à réaffirmer leur attachement indéfectible au siège du Parlement européen à Strasbourg, au nom de l'Histoire, de l'avenir et de l'idéal européen.

Adoptée à l'unanimité

*
* * *

❖ **DIVERS**

- **Rapport N° CD/2018/016** : *Développement et animation territoriale - Proposition de participation financière à la restructuration du stade de la Meinau* :

M. Philippe MEYER ne prend pas part au vote de ce rapport.

Interventions : M. Bernard FISCHER, M. Serge OEHLER, M. Jean-Philippe MAURER, M. Etienne WOLF, M. Vincent DEBES, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, M. Philippe MEYER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2018/017** : *Contrats Départementaux - Contrat Départemental - Territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG - Fonds d'attractivité et de Développement Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des Collèges Galilée et Maxime Alexandre de LINGOLSHEIM* :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, 2^{ème} adjoint au maire de la Commune de Lingolsheim, en charge de l'animation locale, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

Interventions : M. Jean-Philippe MAURER, M. Serge OEHLER, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2018/018** : Contrat Départemental - Territoire Ouest - Fonds d'attractivité et de développement - Projet éducatif partagé et solidaire de SARRE-UNION :

Interventions : Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2018/019** : Gestion des routes départementales - Proposition d'adoption du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - 3ème phase 2019-2023 :

M. Marc SENE, maire de la Commune de Sarre-Union et président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2018/021** : Un avenir pour nos enfants : Plan d'Actions Enfance, Jeunesse, Famille 2018-2023 :

Interventions : M. le Président, Mme Françoise PFERSDORFF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Philippe MEYER.

- **Rapport N° CD/2018/022** : Proposition de programmation pluriannuelle d'investissement complémentaire pour les collèges 2018-2021 et de lancer une démarche d'évaluation de la carte scolaire :

Interventions : M. Mathieu CAHN, Mme Nicole THOMAS, M. le Président, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Danielle DILIGENT, M. Philippe MEYER.

- **Rapport N° CD/2018/025** : Proposition de réalisation de travaux au Bastion de l'étoile et lancement d'une étude afin de définir le modèle de concession à un exploitant privé de l'activité "restaurant-boutique-librairie" au Château du Haut-Koenigsbourg :

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (*Pouvoir à M. ELKOUBY*), Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

Interventions : M. Serge OEHLER, M. Bernard FISCHER, M. Philippe MEYER, Mme Nathalie ERNST, M. le Président.

Rapport N° CD/2018/026 : Proposition de stratégie départementale de déploiement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens à conclure avec les organismes gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux :

Interventions : M. Serge OEHLER, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Bernard FISCHER, Mme Françoise PFERSDORFF, Mme Suzanne KEMPF, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. le Président.

Rapport N° CD/2018/027 : Proposition de déploiement de Maisons des Aînés sur le territoire départemental :

Interventions : Mme Catherine GREIGERT, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Etienne WOLF.

Rapport N° CD/2018/028 : Proposition de mise en place du circuit court de l'emploi :

Interventions : Mme Françoise PFERSDORFF, Mme Chantal JEANPERT, M. le Président, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Laurence MULLER-BRONN.

Rapport N° CD/2018/030 : Proposition d'approbation du compte administratif et compte de gestion 2017 :

M. Frédéric BIERRY, président du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote de ce rapport. Il sort de la salle et c'est M. Bernard FISCHER qui prend la présidence de salle.

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (*Pouvoir à M. ELKOUBY*), Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

Interventions: M. Eric ELKOUBY, M. Olivier BITZ, M. Philippe MEYER, M. Bernard FISCHER.

Rapport N° CD/2018/033 : Proposition de mise en place de la modulation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) en fonction de l'expérience professionnelle. Proposition de mise en place de nouvelles indemnités de sujétions et du complément indemnitaire annuel (CIA) ainsi que des mesures complémentaires en matière de rémunération. Proposition de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de la filière culturelle :

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (*Pouvoir à M. ELKOUBY*) et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

Intervention : M. Serge OEHLER.

Rapport N° CD/2018/038 : Projet de budget supplémentaire et de décision budgétaire modificative n° 1 (DM1) pour 2018 :

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (*Pouvoir à M. ELKOUBY*), Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER, votent contre ce rapport.

Intervention : M. Mathieu CAHN.

Rapport N° CD/2018/039 : Proposition d'approbation du projet de contrat financier à conclure entre l'Etat et le Département du Bas-Rhin pour la période 2018-2020 :

Mme Françoise BEY (*Pouvoir à M. OEHLER*), M. Mathieu CAHN, M. Serge OEHLER et M. Jean-Philippe MAURER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (Pouvoir à M. Eric ELKOUBY) et Mme Suzanne KEMPF votent contre ce rapport.

Interventions : Mme Suzanne KEMPF, M. Mathieu CAHN, M. Olivier BITZ, M. Bernard FISCHER, M. Jean-Philippe MAURER, M. Denis SCHULTZ, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Françoise PFERSDORFF, Mme Alfonsa ALFANO, M. le Président.

✧ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la **Commission Permanente** aura lieu le **lundi 9 juillet 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

*
* *

La séance est levée à 13 H 41.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr>rubrique "Le Conseil Départemental".